



# RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet

REF : CGZ/ND/MVB-2021

Tél : 0590 47 81 02

Tél : 0590 47 81 41

Mél : ce.cabinet@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence

ZAC de Dothémare BP 480

97183 Les Abymes Cedex

Les Abymes, le Vendredi 08 octobre 2021

La Rectrice de région académique

Rectrice d'académie

Chancelière des Universités

Directrice /Académie des Services de  
L'Éducation Nationale

A

Mesdames, messieurs les Personnels

**Objet** : Calendrier scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur,

La 4ème vague de l'épidémie de Covid-19 a durement marqué notre Région académique au cours des mois de juillet et août. En raison des indicateurs très dégradés, la demande de reporter la rentrée en Guadeloupe a été très forte de la part de nos organisations syndicales, des collectivités ou encore de la préfecture. Par conséquent, la décision a été prise de la décaler au 13 septembre, au lieu du 1er septembre, et de renforcer les mesures associées au niveau 4 du protocole sanitaire, en concertation avec tous les acteurs.

Dans le cadre de cette concertation, il a également été décidé de fixer la pré-rentrée le 6/9 afin de laisser aux équipes le temps de se réorganiser. Cela me permet de vous remercier très sincèrement pour le travail remarquable réalisé afin d'adapter les temps et les contenus pédagogiques d'une part, et l'accueil des élèves à compter du 13/9 d'autre part, ce qui a permis de marquer le début de la nouvelle année scolaire tout en assurant, à compter de cette date, la continuité pédagogique.

Ce décalage de la rentrée a nécessairement conduit à revoir l'organisation du calendrier scolaire afin de rattraper les 8 jours concernés (dont 2 mercredis), l'article L.521-1 du Code de l'Éducation prévoyant que l'année scolaire comporte au moins 36 semaines. La répartition des jours de classe récupérés a fait l'objet de discussions dans le groupe de travail réunissant tous les partenaires de l'éducation et il s'agit nécessairement d'un compromis qui a pris en compte le nombre de semaines de cours dans chaque période, la fatigue des élèves à la période de Carnaval, la volonté de préserver une semaine de pause en mai. Quel que soit le choix, les modifications viennent modifier vos organisations personnelles et nous en avons bien conscience. Mais il s'agit d'abord d'assurer l'éducation à laquelle ont droit nos élèves et nous savons tous qu'ils en ont un grand besoin.

En conséquence, le calendrier scolaire a fait l'objet d'une révision et la proposition a été validée par le conseil académique de l'éducation nationale du jeudi 30 septembre. Cette décision a pu ensuite faire l'objet d'un arrêté. Vous trouverez en pièce jointe le nouveau calendrier scolaire 2021-2022 qui est également disponible sur le site de l'académie.

Par ailleurs, dans ce calendrier la rectification d'une erreur matérielle a également été faite, la fin de l'année scolaire étant fixée le 7/7 et non le 2/7 comme mentionné initialement à tort (soit 4 jours de classe dont 1 mercredi).

Notre souci commun et constant est celui de l'intérêt de l'élève et notre capacité à lui permettre d'apprendre et de progresser.

En ce début d'année si particulière, et plus largement dans ces périodes de crise sanitaire, je mesure l'engagement et l'implication de chacun d'entre vous pour continuer à transmettre à nos jeunes les savoirs et valeurs nécessaires à la construction de leur capacité d'engagement et de résilience. Je vous en remercie très chaleureusement et vous adresse mes bien cordiales salutations.

*Avec mes remerciements pour votre engagement  
au service de nos élèves*

La Rectrice de Région Académique Guadeloupe  
Rectrice d'Académie  
Chancelière des Universités  
Directrice Académique des services  
de l'Éducation Nationale  
Christine GANGLOFF - ZIEGLER

